

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 + 3 pouvoirs

Date de convocation 26 juin 2024
Date de publication 4 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Bruno LORILLERE, Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Raynald INGELAERE** pouvoir à **Angélique CHEVRE, Pierre MARY** pouvoir à **Karine VERVISCH, Jean-Pierre NANCEY** pouvoir à **Lucienne WOJTYNA.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 18_02072024

N°18 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Le rapporteur rappelle que depuis plusieurs années, l'Office Municipal des Sports (OMS) de la ville ne sollicite plus de subvention ordinaire car il fonctionnait avec sa trésorerie pour l'organisation, notamment de la fête des sports. Cependant, l'OMS souhaite organiser, en accord avec la municipalité, une cyclo sportive pour la mise en valeur des chemins blancs qui seront empruntés par le Tour de France le 7 juillet 2024 et ainsi faire découvrir notre territoire, en juin 2025. Aussi, l'OMS sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle afin de pouvoir engager les démarches nécessaires à l'organisation d'une telle manifestation. Cette subvention exceptionnelle pourrait s'élever à 3 000 euros.

Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines, jeunesse et affaires scolaires du 24 juin 2024,

MM. Renard, Aubry et Mmes Devaux et Wojtyna de l'OMS ne prennent pas part au débat et au vote.

Nombre de votants : 17

Quorum : 15

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association « Office Municipal des Sports » pour les frais relatifs au lancement de l'organisation d'une cyclo sportive mettant en avant les chemins blancs en juin 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PH



...Simone... DEVAUX..., secrétaire de séance

Devaux